



ARRETE MUNICIPAL n°38/2022

**Arrêté d'autorisation d'occupation de la voie publique
Route du Moulin Neuf**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

Considérant la demande d'autorisation d'occupation de la voie publique RD78 de Monsieur Aurélien MELLERIN en date du 23 mars 2022 pour un projet sis 11 Q ROUTE DU MOULIN NEUF 44320 FROSSAY, dont les travaux nécessitent un raccordement au réseau électrique de l'autre côté de la voie,

A R R E T E

Article 1er : L'autorisation d'occuper temporairement le domaine public routier pour une traversée de la RD78 pour un raccordement électrique provisoire est accordée à Monsieur Aurélien MELLERIN,

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour la durée des travaux au 11 Q ROUTE DU MOULIN NEUF 44320 FROSSAY,

Article 3 : Il est entendu que la présente autorisation ne vaut pas permission de voirie sur la RD 78 et ses accessoires,

Article 4 : Toutes les précautions seront prises par le demandeur pour assurer la sécurité des usagers de la voie,

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au Département, au demandeur.

Le 29 mars 2022

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**



Le Maire,

Sylvain SCHERER